

# APE : « Une profonde incertitude »

**Il faut allonger la phase transitoire d'un an dans le dossier des APE.**

C'est l'avis (répété) du Conseil économique et social de Wallonie.

● **Pascale SERRET**

**C**omme on a dit, la réforme des aides à la promotion de l'emploi (les APE) aura donc bien ses auditions, réclamées et obtenues par l'opposition PS-Écolo après quelques péripéties en commission de l'Économie et de l'Emploi au Parlement wallon. C'est ce jeudi.

En attendant, le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) vient de rendre plusieurs avis sur les avant-projets qui définissent la réforme portée par le ministre Pierre-Yves Jeholet.

Pour rappel, le CESE rassemble à la fois les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs. Et leur position sur le projet de réforme est celle-ci : OK pour le transfert des compétences et des moyens des points APE aux différents ministres fonctionnels (emploi, économie, action sociale, etc.) mais rien ne permet pour l'instant d'être rassurés pour « la pérennité des emplois et des servi-

ces » sur lesquels pèse « une profonde incertitude » (les APE, c'est plus de 60 000 emplois).

Le CESE plaide pour un allongement d'un an de la période transitoire ; ce qui donnerait une entrée en vigueur complète en janvier 2022 au lieu de janvier 2021. Et pour une réforme en deux temps : d'abord un transfert des budgets pour assurer une continuité des emplois et des services et ensuite, progressivement, on intègre les postes de travail dans les politiques fonctionnelles, selon les priorités et les besoins du terrain. Sans bâcler les décrets préparatoires « et en respectant la concertation et la transparence », ajoute le Conseil économique. ■